



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/121

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 28 février 2024 de l'entreprise ART DECO STORES sise 815 avenue Pierre Brossolette à - 83300 – DRAGUIGNAN représentée par Monsieur PAOLI Benoît, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux place de la Mairie,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner des véhicules sur la voie publique dans le cadre de travaux au n° 15 bis place de la Mairie, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations, l'accès à la place de la Mairie sera ponctuellement fermé à la circulation.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 11 mars 2024.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par l'entreprise ART DECO STORES qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 28 février 2024

Le Maire,
Fernand BRUN

